

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction des Ressources Humaines et Affaires Juridiques « Service Achats » Bureau COD, rez de chaussée, 8 Bis, Rue Abderrahmane El Ghafiki - RABAT-AGDAL.

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à 4 000.00 DH (Quatre Mille Dirhams) non remboursable.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du règlement RG 0003/PMC-Version 00 du 26/07/2005 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office National des Chemins de Fer.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis, au Bureau COD « Service Achats » de la Direction des Ressources Humaines et Affaires Juridiques, rez de chaussée, 8 Bis, Rue Abderrahmane El Ghafiki – AGDAL – RABAT - MAROC;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du règlement précité à savoir :

Le dossier administratif qui comprend :

1. Une déclaration sur l'honneur ;
2. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
3. Une attestation originale ou copie conforme délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de règlement, qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement (pour les concurrents installés au Maroc uniquement) ;
4. Une attestation originale ou copie conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le candidat est en situation régulière envers cet organisme (pour les concurrents installés au Maroc uniquement) ;
5. le récépissé des cautionnements provisoires ou les attestations des cautions personnelles et solidaires en tenant lieu.
6. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres.

N.B : les pièces et attestations citées en 1, 2, 3 et 4 ci-dessus doivent être des originales ou copies certifiées conformes aux originales.

Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance du matériel qu'il a fourni.
2. Il est joint à cette note, les attestations pour matériel similaire déjà délivrées par les clients sous la direction desquels ledit matériel a été fourni. Chaque attestation précise notamment la nature de la fourniture, le montant, les délais et les dates de livraison, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
3. Eventuellement, les renseignements, pièces d'ordre technique ou pièces complémentaires concernant le concurrent.
4. Le dossier d'appel d'offres dont toutes les pages paraphées et complétées par le cachet et la signature du concurrent.